

Bon de commande Formation TopSolid'Erp

BALLAND GAILLETON
6, Chemin de Catupolan
69120 VAULX EN VELIN

Référence devis : 200519-EMD-BALLAND GAILLETON-A du 19 mai 2020

Formation module Qualité

Référence	Désignation	PU HT /jour	Nb Jours	Prix HT	Nb Pers.	Lieu
F-ERP-Méthodes-Site	Formation personnalisée sur site client :	1 000,00 €	1	1 000,00 €	A définir	Client
	Date :					
	Programme : Suivi Qualité					
Total jours formation méthodologie			1	1 000,00 €		
			TVA	200,00 €		
			Total HT	1 200,00 €		

- **Lieu : Sur site client**
- **Validité :**
 - Tarif valable 1 mois

Liste prévisionnelle de stagiaires pour cette commande de formation :

NOM	Prénom	Fonction



Conditions Générales de Vente de Formations

1. DEFINITIONS

Chaque terme débutant ci-après par une majuscule a le sens qui lui est donné dans sa définition qui figure au présent article.

« Client » : désigne l'employeur du stagiaire et/ou le responsable de l'inscription, et/ ou le stagiaire lui-même, acheteur d'une formation dispensée par Missler Software

" Conditions Générales de Vente et de Participation des Formations, ou « CGVP » : désignent le présent document.

" MISSLER SOFTWARE " : désigne la société MISSLER© SOFTWARE SAS dont le siège social est situé au 7, Rue du Bois Sauvage 91055 EVRY, éditeur de la gamme de logiciels TopSolid© ainsi que ses établissements secondaires.

« Organisme de formation » désigne Missler Software

" Stagiaire " : désigne toute personne physique participant à une formation TopSolid ©

« Participants au financement » : désignent l'employeur du Stagiaire, Pôle emploi, les OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé Formation) ou tout autre organisme financeur d'action de formation.

2. OBJET et CHAMP d'APPLICATION

2.1 Le présent document constitue les Conditions Générales de Vente et de Participation qui ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par l'Organisme de formation au Client et à la participation aux formations par le Client. Les inscriptions aux formations MISSLER SOFTWARE sont soumises aux présentes conditions générales de vente, sauf dérogation écrite et expresse de notre part. Toute commande et/ou demande d'inscription implique l'adhésion pleine et entière du Client à ces CGVP. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

2.2 Ces CGVP sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'année civile. Le site internet www.certification.topsolid.com porte toujours la dernière version portée ainsi à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

2.3 Ces CGVP concernent les formations présentielles, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance. Les formations présentielles peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

Les formations concernées s'entendent des formations proposées aux catalogues et sur le site de l'Organisme de formation (« formations inter ») ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte (« formations intra »).

3. COMMANDE DE FORMATION

3.1. Formations inter Toute commande inter expressément formulée par écrit (sur bulletin d'inscription papier, email ou fax) ou validée sur notre site internet est ferme et définitive et emporte l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGVP. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant, courriel de contact), la formation choisie (titre, date prévisionnelle) et le nombre de stagiaires. Les coordonnées du ou des Stagiaire(s) (nom, prénom, adresse, courriel) devront être transmis au plus tard dans les 20 jours ouvrés qui précèdent la formation.

Pour toute inscription, une confirmation d'inscription et une convention de formation en deux exemplaires sont adressées au Client, dont un exemplaire à retourner par le Client à l'Organisme de formation revêtu du cachet de l'entreprise.

Dans les 10 jours ouvrés qui précèdent la formation, l'Organisme de formation adresse directement à chaque Stagiaire une convocation. Celle-ci précise les horaires exacts et le lieu de la formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les Stagiaires à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans les 10 jours ouvrés qui suivent la formation, l'Organisme de formation adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la formation ainsi que l'attestation de participation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de formation.

3.2. Formations intra. Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.

3.3 A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement et évaluations. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à l'Organisme de formation.

4. PRIX DE VENTE, CONDITIONS DE REGLEMENT, ET PRISE EN CHARGE

4.1. Formations inter. Les prix des formations inter sont indiqués en Euros Hors Taxes sur les supports de communication de l'Organisme et sur le bulletin d'inscription. Les frais de restauration et supports éventuellement inclus dans l'inscription font partie intégrante de la prestation et ne peuvent être décomptés du prix de vente. Les remises et offres commerciales proposées par l'Organisme de formation ne sont pas cumulables entre elles. Toute formation commencée est due en totalité. Dans le cas de cycles ou parcours de formation, notamment certifiants, les prix incluent une remise non cumulable avec toute autre offre spéciale ou remise. La session commencée est due dans son intégralité.

4.2. Formations intra Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques, locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont facturés en sus, selon montants déterminés et mentionnés sur la commande.

4.3. Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par chèque ou virement. En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

4.4 En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'Organisme de formation pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

4.5 En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'Organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

4.6 En cas d'inscription à un parcours ou cycle de formations, notamment certifiant, les formations doivent être réalisées dans les douze ou dix-huit mois qui suivent l'inscription. Une facture est adressée à l'issue de chaque formation du parcours ou cycle. En cas d'annulation par le Client de sa participation à l'une des formations du parcours ou cycle, celui-ci devra s'acquitter des frais d'annulation liés à la formation ainsi que du différentiel entre prix catalogue non remisés et prix consentis sur les formations auxquelles il a participé.

5. ANNULATION, MODIFICATION OU REPORT DES FORMATIONS PAR L'ORGANISME DE FORMATION

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la formation.

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report n'est pas possible, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription sans autre indemnité. Si l'annulation intervient, sans report possible, à moins de 10 jours de la formation, l'Organisme de formation s'engage à rembourser en sus, sur présentation des justificatifs, les frais de transport du Client qui n'aurait pu obtenir de remboursement direct de son transporteur.

6. ANNULATION, REPORT DE PARTICIPATION OU REMPLACEMENT DU PARTICIPANT PAR LE CLIENT

6.1. **Formation inter.** Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 16 jours ouvrés avant la date de la formation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

En cas d'annulation de sa participation par le Client entre 15 et 4 jours ouvrés avant la date de début de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 50% du prix, non remisé, de la formation. Si l'annulation intervient dans les 3 jours qui précèdent la date de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 100% du prix non remisé.

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le Stagiaire défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Le Client peut demander le remplacement du Stagiaire, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

6.2. **Formations intra.** Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la formation, seuls les éventuels frais engagés au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation, comme indiqué ci-dessus.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 10 jours ouvrés avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

Si l'annulation s'accompagne d'un report programmé dans les trois mois qui suivent la formation annulée, une remise de 25% sera accordée sur le coût de la formation reportée.

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants aux formations réalisées dans les Centres de formation Missler Software sont tenus de respecter le règlement intérieur de Missler Software établi conformément aux articles L. 6352-3 et suivants et R. 6352-1 et suivants du Code de travail, ayant pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux participants et les droits de ceux-ci en cas de sanction affiché dans la cafeteria et sur le site Internet de la Société. Si la formation se déroule hors d'un Centre de formation de Missler Software les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

Ils s'obligent en outre à respecter le règlement de participation aux formations, et le cas échéant le règlement de certification, publiés sur le site Internet. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement du règlement intérieur et au règlement de participation.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

8.1. Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation constituent une œuvre originale protégée et sont la propriété de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires. Le Client s'interdit, d'utiliser, reproduire, représenter, prêter, échanger, transmettre ou céder et généralement exploiter tout ou partie des documents, sans l'accord écrit et préalable de Missler Software. Le Client s'interdit également l'extraction totale ou partielle de données et/ou le transfert sur un autre support, de modifier, adapter, arranger ou transformer sans l'accord préalable et écrit de l'Organisme de formation. Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Client. Sont donc seules autorisées, la reproduction et la présentation du contenu, autorisées par le Code de la Propriété Intellectuelle sur un écran et une copie unique papier à fins d'archives, au bénéfice strictement personnel et pour une utilisation professionnelle.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents à quiconque.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des Stagiaires qu'il désignera pour assister à la formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ses Stagiaires.

8.2. L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial ou les marques du Client en référence commerciale, sur tout support de communication, sans autorisation préalable du Client.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTES – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toute commande fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de l'inscription par l'Organisme de formation. Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 23 janvier 2006, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si le Client souhaite exercer ce droit, il doit en faire la demande par email à l'adresse contact.france@topsolid.com ou par voie postale à l'adresse : Correspondant CNIL – Missler Software, 7 Rue du Bois Sauvage, 91055 Evry

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par MISSLER SOFTWARE aux fins de réalisation et de suivi de la formation ;
- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services ;
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à MISSLER SOFTWARE.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le Stagiaire et auxquelles il aura eu accès. MISSLER SOFTWARE conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par le Stagiaire, pour une période n'excédant la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

10. RECLAMATIONS, COMPETENCE D'ATTRIBUTION

Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation à son siège et par email certification@topsolid.com, qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET/OU LE STAGIAIRE ET MISSLER SOFTWARE À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU SIEGE DE MISSLER SOFTWARE, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MÊME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUETE.

Bon pour accord et commande

Suivant offre de prix n : 200519-EMD-BALLAND GAILLETON-A

Pour la société : MISSLER SOFTWARE

Signataire : Emmanuel Derud

Fonction : Chargé d'Affaires ERP

Date : 19 mai 2020

Cachet et Signature :



Pour la société : BALLAND GAILLETON

Signataire :

Fonction :

Date :/...../2020

Cachet et Signature :